

# DICRIM

**Dossier d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**



# Édito

Votre sécurité est l'une de nos préoccupations majeures.

L'alerte de la population indique un danger immédiat afin qu'elle adopte, selon la nature de l'aléa, les mesures de sauvegarde appropriées : mise à l'abri, confinement, évacuation... mais aussi et plus que jamais, entraide et solidarité.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Compte tenu de sa situation géographique, notre commune est exposée à plusieurs risques majeurs naturels, l'activité humaine en impliquant d'autres

**Marie-Françoise Fournier  
Maire de Guéret**

## Sommaire

Les bons réflexes.....	p. 3
Le risque sismique.....	p. 4
Le radon.....	p. 5
Le transport de matières dangereuses.....	p. 6
La pollution des sols.....	p. 7
Le risque industriel.....	p. 8

# FIRST AID KIT



## Les bons réflexes

### Les consignes détaillées

- Ne téléphoniez pas sauf urgence médicale
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne fumez pas. Eviter toute étincelle
- Ne prenez pas votre véhicule

- Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée
- Ne revenez pas sur vos pas
- Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer

- Mettez-vous à l'abris dans le bâtiment le plus proche
- Ecoutez la Radio (Radio France)
- Montez dans les étages
- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez volets, portes et fenêtres
- Rentrez dans un abri en dur
- Se mettre sous un meuble solide
- Fuyez latéralement
- Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments

- Aérez
- Rejoignez les points de regroupement déterminés à l'avance
- Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables
- Alertez les autorités (Marie ou services de secours)
- Fuyez latéralement
- Essayez de nager
- Formez une poche d'air

### Les numéros utiles

SAMU



15

Urgence médicale

POLICE SECOURS



17

Signaler une infraction

POMPIERS



18

Situation de péril ou accident

URGENCE SMS



114

Accessible par application ou SMS

EUROPE



112

- Urgence médicale
- Infraction
- Péril

# Le risque sismique



## Quel risque ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

### Le risque dans la commune

La France est divisée en 5 zones de risque sismique :

- Très faible >1
- Faible >2
- Modéré >4
- Fort >5

La commune de Guéret est située en zone 2, le risque est négligeable mais non nul.

## Consignes de sécurité

### Avant

- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

### Pendant

- Si vous êtes à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide pour éviter les chutes d'objets
- A l'extérieur : éloignez vous des bâtiments et fils électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses
- En voiture ou assimilé : arrêtez-vous à distance des bâtiments et fils électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses
- Evitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

### Après

- Se méfier des répliques à la première secousse ;
- Ne pas prendre d'ascenseur ;
- Ecoutez la radio (à piles) pour connaître l'évolution et les consignes à suivre
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz

### Où s'informer ?

[www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)  
[www.brgm.fr/fr](http://www.brgm.fr/fr)

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ



# Le radon



## Quel risque ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos notamment dans les bâtiments.

### Le risque dans la commune

Guéret est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3) par l'institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

## Consignes de sécurité

### Avant

- Possible de mesurer l'activité du radon à l'aide d'un dosimètre pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage

### Pendant

- Réduire son exposition au radon en :
  - Améliorant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment
  - Améliorant la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage d'air efficace et de diluer la présence du radon

### Après

- Réaliser de nouvelles mesures pour contrôler l'activité du radon

### Où s'informer ?

Le site de ministère de la santé :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>  
Le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) pour connaître le potentiel radon de sa commune :  
[www.irsn.fr/](http://www.irsn.fr/)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ



# Transport de matières dangereuses



## Quel risque ?

Le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'air ou de l'eau lors du transport de matières dangereuses.

La probabilité d'accident est plus importante sur les grands axes de circulation du fait de l'importance du trafic (RN 145 ; ligne ferroviaire).

## Consignes de sécurité

### Pendant

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement)
- Fermez portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation afin d'éviter les entrées d'air.
- Supprimer toutes sources de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...)
- Ne pas déplacer les victimes (sauf en cas d'incendie)
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- Ne sortir qu'en cas d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, SAMU...)

### Après

- Attendre les consignes des autorités et les appliquer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Où s'informer ?

Les sites du ministère en charge du développement durable : Le risque Transport de Matières Dangereuses : [www.ecologie.gouv.fr/](http://www.ecologie.gouv.fr/)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ





# Pollution des sols !

## Quel risque ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages fortuits ou accidentels de produits chimiques.

## Le risque dans la commune

Sur la commune de Guéret, on trouve deux sites pollués recensés par la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer :

**Le site Solic - Société PICOTY** situé en zone industrielle au nord de la Commune. Ce site est un ancien dépôt d'hydrocarbures ayant été utilisé pour le mélange de déchets d'hydrocarbures dans les cuves. A la suite d'une liquidation judiciaire de l'ancienne société SOLIC, la société PICOTY devient propriétaire et fait procéder au nettoyage des cuves concernées. Le site est considéré comme traité.

**Site de l'ancienne usine à gaz** (42 avenue Louis Laroche) : ce site a accueilli à priori une usine fabricant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et /ou GDF. Des opérations de vidange des cuves ont été effectuées en décembre 2002. Un rapport de fin de travaux attestant leur correcte réalisation a été remis à l'inspecteur des Installations Classées en février 2003.

## Où s'informer ?

Le site du BRGM : La politique de gestion des sites et sols pollués : <https://ssp-infoterre.brgm.fr/fr>  
Le site géorisque : Les généralités et base de données sur les SIS : [www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

# Risque industriel



## Quel risque ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les principales manifestations de l'accident industriel sont l'incendie avec risque de brûlure et d'asphyxie, l'explosion, et/ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux.

## Le risque dans la commune

Dans la commune de Guéret, le risque industriel est lié aux stockages d'hydrocarbures inhérents aux activités qui sont exercées par la SA PICOTY, établissement spécialisé dans la distribution de carburant.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation installée en zone industrielle rue du Cros.

Les dépôts présents dans les cuves de retentions sont nouvellement assujettis à la directive SEVESO II du 9 décembre 1996 visant à réglementer les installations utilisant des substances dangereuses.

## Les mesures de prévention et de protection

**PRENTION** Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par l'inspection des installations classées du ministère de la Défense, qui contrôle la sécurité de ces installations.

Un Plan d'Opération Interne (POI) est élaboré par chaque exploitant et destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque majeur, dépassant les limites de l'établissement, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet. Ce dispositif prévoit l'organisation des secours, réglemente la circulation autour du site et prévoit l'alerte des populations.

### Avant

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles

### Pendant

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer
- Ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

### Après

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir

## Consignes de sécurité

# Besoins d'informations ?

## **Service Urbanisme**

Esplanade François Mitterrand,  
23000 GUÉRET

Tel : 05 55 51 47 39

Mail : [urbanisme@ville-gueret.fr](mailto:urbanisme@ville-gueret.fr)  
Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00

